# LA LETTRE DU TRI

# TRIER RÉDUIRE INNOVER

*Le SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine est le Syndicat qui collecte et traite les déchets des habitants de 65 communes des départements d'Ille et Vilaine, du Morbihan et des Côtes d'Armor.*




**www.smictom-centreouest35.fr** N°3 - Janvier 2014

# Vous avez au moins une bonne raison de trier !

## Trier pour préserver l'environnement

En 2013 (de janvier à septembre), près de 337 tonnes de bouteilles en plastique et 3 226 tonnes d'emballages en verre ont été recyclées en de nouveaux emballages, vêtements, jouets… et ainsi pourront vivre une seconde vie dans les rayons des magasins.
Par le seul tri des bouteilles en plastique et en verre, 2 196 tonnes équivalent $CO_2$ ont été économisées, démontrant l'impact immédiat du tri sur l'émission de gaz à effets de serre.

## Trier pour faire des économies

Trier ses emballages et ses papiers, c'est éviter qu'ils ne soient transportés et traités comme les déchets non recyclables, dans une usine d'incinération ou une installation de stockage, ce qui coûtent très cher à la collectivité donc à chaque usager.

## Trier pour créer des emplois

En cette période économique trouble, le tri des déchets est porteur d'emplois : les agents de collecte, les trieurs au centre de tri, les personnels administratifs, les ambassadeurs, représentent pour le territoire du SMICTOM 65 emplois créés et qui perdurent grâce à la collecte et au tri des emballages et des papiers par les habitants.



**Côtes-d'Armor :** Caulnes, Guenroc, Guitté, La Chapelle Blanche, Loscouët sur Meu, Mérillac, Plumaudan, Plumaugat, Saint Jouan de l'Isle, Saint Launeuc, Saint Maden, Trémorel. **Ille et Vilaine :** Bédée, Bléruais, Boisgervilly, Bréal sous Montfort, Breteil, Gaël, Iffendic, La Chapelle du Lou, La Nouaye, Landujan, Le Crouais, Le Lou du Lac, Maxent, Médréac, Montauban de Bretagne, Monterfil, Montfort sur Meu, Muel, Paimpont, Plélan le Grand, Pleumeleuc, Quédillac, Saint Gonlay, Saint Malon sur Mel, Saint Maugan, Saint Méen le Grand, Saint M'Hervon, Saint Onen la Chapelle, Saint Péran, Saint Thurial, Saint Uniac, Talensac, Treffendel. **Morbihan :** Augan, Beignon, Brignac, Concoret, Evriguet, Guer, Guilliers, La Trinité Porhoët, Mauron, Ménéac, Mohon, Monteneuf, Néant sur Yvel, Porcaro, Réminiac, Saint Brieuc de Mauron, Saint Léry, Saint Malo de Beignon, Saint Malo des 3 Fontaines, Tréhorenteuc.

TRI SELECTIF

# À retenir pour un tri encore plus réussi

**En ce début d'année 2014, voici quelques règles à ne pas oublier pour faciliter la collecte de vos déchets et pour le confort de tous.**

## Les cartons



Les agents de collecte sont de plus en plus confrontés au dépôt de cartons bruns volumineux à côté des bacs verts et jaunes. Ces cartons posent de réels problèmes au moment de la collecte et doivent donc être déposés directement en déchèterie, dans le conteneur prévu à cet effet.

## Où jeter les déchets de la salle de bain ?

Les bouteilles et flacons en plastique, ainsi que les aérosols, sont recyclables. Cela implique donc que les bouteilles de shampoing, les flacons de gel douche, les produits d'hygiène, les bombes à raser, les laques, les déodorants doivent être déposés dans la poubelle jaune. Et pour tous les autres types de déchets, direction la poubelle verte !



***Une question sur le tri, obtenir le calendrier de collecte des bacs jaunes : www.smictom-centreouest35.fr***






# Le SMICTOM à vos côtés !

**La sensibilisation de tous les publics est une priorité pour le SMICTOM. Depuis plusieurs années, de nombreuses actions de communication ont été lancées par le SMICTOM.**

## Bien jeter, cela s'apprend tôt !

Pour apprendre les éco-gestes aux plus jeunes, lors d'interventions ponctuelles ou dans le cadre d'un projet pédagogique, l'ambassadrice du tri est au service des enseignants et des responsables de structures accueillant des enfants. Dans le cadre d'une convention passée avec le SMICTOM, les animateurs de l'association Monde et Nature peuvent eux-aussi mettre en place des animations auprès des écoles maternelles et primaires. Enfin, pour permettre aux enfants de découvrir l'envers du décor, le SMICTOM subventionne le transport pour visiter le centre de tri.

## Les manifestations, un contact privilégié avec le public

Comices agricoles, foires, compétitions sportives et manifestations locales sont autant d'occasions pour les services du SMICTOM d'aller à la rencontre des usagers. Et l'organisation de ces manifestations est également concernée, puisque le SMICTOM met à la disposition des responsables tout le matériel nécessaire : bacs pour le tri, stand de sensibilisation, formation des bénévoles, etc.

## Et vous ?

Différentes structures du territoire transmettent au SMICTOM de nombreuses demandes d'information : collectivités, associations, communautés religieuses, etc. Les services du SMICTOM multiplient les rencontres avec ces organisations afin de leur fournir l'accompagnement et l'information qu'elles souhaitent sur les sujets liés au tri, au recyclage ou encore à la prévention des déchets. Vous aussi, vous pouvez solliciter le SMICTOM.

***Pour tout renseignement complémentaire : www.smictom-centreouest35.fr/ communication-animations-public-scolaire***



Animation Monde et Nature

## L'ambassadrice du tri à la maison de retraite de Montauban de Bretagne

Monsieur Bertin, Directeur de la Résidence des Grands Jardins de Montauban de Bretagne et de la maison de retraite Les Menhirs à Médréac, avait sollicité l'ambassadrice du tri du SMICTOM pour sensibiliser les habitants de la maison de retraite au thème des déchets.

Au mois de juin, les résidents, leur famille et le personnel des structures de Montauban et Médréac ont accueilli l'ambassadrice et ont ainsi découvert les principes du tri et du recyclage des emballages et des papiers, tout en abordant les enjeux que cela recouvre. L'ambassadrice a répondu aux nombreuses interrogations des personnes présentes et est revenue sur certaines idées reçues.

Cette demi-journée, riche en enseignements, a enfin permis au personnel d'améliorer sa connaissance de toutes les règles à respecter pour que le tri des déchets soit effectué de façon optimale dans ce lieu de vie.





**1 375** c'est le nombre d'élèves sensibilisés en 2012



**120 personnes** ont été sensibilisées à la maison de retraite de Montauban de Bretagne

FOCUS

## Le tri des papiers : mode d'emploi

Une multitude de papiers existe, se trie et se recycle : Journaux, magazines, publicités, papiers de bureaux, annuaires, catalogues, enveloppes blanches, livres (sans couverture).

Tous ces papiers se recyclent et vivent ainsi une seconde vie. Pour cela, ils doivent être jetés dans la poubelle jaune. Les films plastiques et papiers déchiquetés sont quant à eux destinés au bac vert.

***Plus d'informations sur : www.ecofolio.fr***



INTERVIEW



## Interview de Jean-François Bohanne agent en charge des collectes et du dossier de la redevance incitative au SMICTOM Centre Ouest Ille-et-Vilaine

### Qu'est ce que la redevance incitative ?

C'est avant tout une obligation règlementaire ! En 2009, le Grenelle de l'Environnement a fixé au 1er janvier 2015 l'échéance de mise en place d'une tarification incitative du service de gestion des déchets. Aujourd'hui, ce service est financé, selon les usagers, par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (impôt intégré à la taxe foncière, assez peu lisible et basé uniquement sur la valeur locative des logements) ou par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (basée sur le nombre de personnes du foyer). Remplaçant ce système, la redevance incitative est plus équitable, en facturant les usagers en fonction de leur utilisation du service, selon leurs efforts en matière de tri et de réduction des déchets. Cela permet de réduire les déchets produits et d'accroître le recyclage.

***« La redevance incitative est un système plus équitable et transparent »***

### Comment ça marche ?

Grâce aux puces électroniques situées sur les bacs verts et à des équipements informatiques embarqués sur les véhicules de collecte, le SMICTOM pourra établir une facture personnalisée en fonction de l'utilisation réelle de ce service basée sur le volume de déchets jetés et sur le nombre de vidages du bac vert dans l'année. Il est important de rappeler que la facture ne sera pas établie sur le poids de la poubelle.

### Où en est l'expérimentation ?

Depuis février 2013, le nombre de vidages de chaque bac vert est comptabilisé. Ces quelques mois ont permis de constater que la majorité des usagers sortent leur bac toutes les 2 semaines, voire toutes les 3 semaines en fonction du volume de la poubelle.

***Plus d'informations sur : www.smictom-centreouest35.fr/projets-tarification-incitative***




## Redevance incitative : le calendrier

Afin de mettre en place un système fiable et efficace, l'année 2014 sera une période « Test » pour l'application de la redevance incitative à compter du 1er janvier 2015 :

**2014 :**

- Comptabilisation du nombre de vidage du bac vert pour chaque usager
- Gestion et traitement des données : rattachement de la puce électronique de chaque bac collecté au producteur concerné.
- Édition et envoi d'une facturation fictive (qui ne sera pas à régler) à chaque usager. Le financement du service se fait toujours par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- Vote du budget 2015

**2015 :**

- Entrée en vigueur de la redevance incitative

PRÈS DE CHEZ VOUS




# Communauté de communes du Porhoët : du nouveau pour les bébés

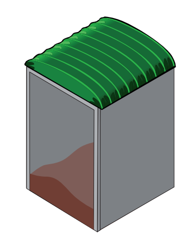
**Depuis octobre 2011, la Communauté de communes du Porhoët balaie les idées reçues et propose aux jeunes mamans et assistantes maternelles de son territoire, une aide pour l'achat de couches lavables neuves ou d'occasion.**

Pour les heureux parents accueillant un nouveau-né, l'organisation matérielle est souvent coûteuse. Les couches jetables constituent un bon exemple, d'autant qu'elles remplissent également les poubelles. Devant ce constat, la Communauté de communes du Porhoët a souhaité proposer, en collaboration avec le Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles (RIPAM), une alternative moins coûteuse, facile d'utilisation et plus respectueuse de l'environnement et du bien-être des bébés.

Elle propose donc, sous certaines conditions, le prêt durant 1 mois d'un kit de couches lavables (comprenant couches, sur-culottes, inserts et accessoires) de marques et de tailles différentes, permettant aux utilisatrices de tester les couches.

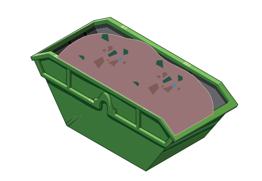
Afin d'agir sur les idées reçues, la Communauté de communes accorde également une subvention pour l'achat de couches lavables neuves ou d'occasion. Il s'agit de démontrer aux jeunes parents les avantages des couches lavables d'aujourd'hui : matériaux résistants, couches lavables en machine, etc.

***Renseignements et contact : Communauté de communes du Porhoët – Audrey Demay au 02 97 93 93 69***



## 1 138,80 €

C'est le budget d'achat moyen de couches jetables pour 2 ans.



## 1 Tonne

C'est la quantité de couches utilisées pour un enfant depuis sa naissance jusqu'au moment où il devient propre.

DEMANDONS À ...



# Madame Terrat, assistante maternelle et maman, utilisatrice des couches lavables.

## Quels sont les arguments qui vous ont motivée à utiliser les couches lavables ?

L'aspect financier d'abord. Dans la durée, c'est très avantageux et cela permet de jeter moins de déchets. Les couches lavables ne contiennent pas de produits absorbants et sont plus agréables pour la peau des bébés. Je n'ai utilisé les couches lavables que pour mon deuxième enfant, car la démarche de la Communauté de communes m'a permis de tester avant d'acheter.

## Comment avez-vous eu connaissance de ce dispositif ?

Par un prospectus. J'ai ensuite assisté à un café bambin, organisé par le RIPAM, qui informait les mamans sur l'utilisation des couches lavables.

## Êtes-vous utilisatrice des couches lavables dans votre métier ?

Non, mais cela ne me gênerait pas. Il suffit juste de préciser avec les parents à qui revient la charge de laver les couches. Aujourd'hui, les parents amènent surtout des couches jetables.

## En pratique comment ça marche ?

La couche est complétée d'un insert (sorte de lingette à insérer dans la couche), en chanvre ou en microfibre. On peut aussi ajouter un voile polaire au-dessus de l'insert.

Quand la couche est sale, je verse les selles dans les toilettes et je mets l'insert à laver. J'utilise en général deux couches par jour et fais une lessive à 40° tous les deux jours (60° pour les inserts). Le séchage se fait ensuite à l'air libre, en une demi-heure l'été pour un modèle en micro fibre.

Et ça peut durer longtemps ! Je connais une famille qui a utilisé les mêmes couches pour ses 3 enfants et les a ensuite revendues d'occasion.

Enfin, sur le prix, j'ai acheté d'occasion un lot à 120€ comprenant cinq couches et huit inserts. J'ai aussi fabriqué moi-même des inserts et des lingettes en microfibre avec du tissu que j'avais acheté au mètre.



**Directeurs de publication :** Philippe CHEVREL - Gérard BERTRAND - Armand BOHUON - Jean-Louis GAUTIER - Jacques GUILLEMOT - Loïc THOMAS
**Rédaction, mise en page et photos :** Services du SMICTOM/Epiceum - **Impression :** Imprimerie Mévennaise - Saint Méen - **Tirage :** 36 000 exemplaires sur papier recyclé
IMPRIM'VERT SMICTOM CENTRE ILLE & VILAINE OUEST